

Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse de la société de Dreux (Eure-et-Loir), lors de la séance du 9 vendémiaire an III (30 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse de la société de Dreux (Eure-et-Loir), lors de la séance du 9 vendémiaire an III (30 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 166;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16756_t1_0166_0000_5

Fichier pdf généré le 07/10/2019

3

Le citoyen Soulier provoque un règlement précis, uniforme et général pour les sociétés populaires, et une loi contre les calomnieux, sans toutefois porter atteinte à la liberté de la presse.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (5).

4

La municipalité de Coteau-Libre, ci-devant La Besace [Ardennes], repousse avec force les calomnies dirigées contre elle, témoigne la plus vive ardeur pour combattre les ennemis du-dedans et du-dehors, et jure le plus inviolable attachement à la République et à la Convention nationale.

Renvoyé aux comités de Salut public et de Sûreté générale (6).

5

La société populaire de Dreux [Eure-et-Loir] fait éclater son horreur pour l'assassinat du représentant du peuple Tallien, son respect pour les lois émanées de la Convention nationale, son vœu pour le maintien du gouvernement révolutionnaire, déclare une guerre à mort à toutes les tyrannies et à tous les tyrans, et demande l'envoi d'un représentant dans ses murs, pour y renouveler le comité révolutionnaire.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (7).

6

La société populaire de Caen [Calvados] félicite la Convention nationale d'avoir terrassé l'infame Robespierre et substitué la justice à la terreur. Elle exprime le plus parfait dévouement à la liberté et à l'égalité. S'il nous falloit périr pour elles, s'écrie cette société, notre dernier soupir seroit pour le salut de notre pays, pour celui de la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (8).

(5) P.-V., XLVI, 172.

(6) P.-V., XLVI, 172.

(7) P.-V., XLVI, 172-173.

(8) P.-V., XLVI, 173. *Bull.*, 13 vend. (suppl.), 24 vend. (suppl.).

[La société populaire, républicaine et régénérée de Caen à la Convention nationale, le 30 fructidor an II] (9)

**Liberté Egalité Fraternité ou la Mort
Mort aux traîtres et aux tyrans**

Représentants du Peuple,

Echappé, par votre énergie d'une longue et dure oppression, le françois respire encore pour la liberté. Le dernier tyran que vous avez frappé, fut un des premiers qu'on vit marcher à grands pas vers la toute puissance. En flattant les passions humaines, en semant adroitement la terreur, il nous disoit à recevoir un maître... un maître! avoit-il oublié qu'il existoit parmi vous plus d'un Brutus, et dans la France plus d'un Scaevola. Vous entendîtes le cri de la patrie, représentans du peuple; et vous arrachâtes à la mort les plus fidèles de ses enfants. Longtemps dans l'effroi, ils eurent la douleur de voir que leurs plaintifs accens ne parvenaient point jusqu'à vous : des mains coupables leur fermoient les mains de la justice. L'innocence étoit réduite à gémir, tandis que le crime étoit partout entendu. L'homme vertueux périssoit pour aimer la liberté de son pays, pour oser soulever un coin du voile qui masquoit le tyran, enfin la probité étoit un titre ou pour être enseveli dans les cachots, ou pour monter à l'échaffaut. Représentans du peuple, vous aperçûtes tous ces maux et vous rompîtes, avec vigueur les fers honteux et teints de sang qu'un scélérat apprêtoit depuis cinq années, pour des hommes qui avoient brisé ceux que leurs avoient auparavant donné les rois.

Vous mérités encore notre reconnaissance, représentans du peuple en sauvant de nouveau la liberté, vous la rendés toute entière à des républicains qui vous ont été, et qui vous seront constamment attachés. En vain la calomnie s'efforce-t-elle chaque jour de les prendre sous des traits qui leur sont étrangers. Désormais ils pourront être entendus; désormais vous serez les témoins de leur conduite, de leurs actions. Les mains des pères de la patrie viendront sans crainte au secours de l'innocent. Il trouvera dans eux des amis sensibles, des protecteurs zélés, et la justice sera pour tous ceux qui viendront à la réclamer. Il n'y aura que l'intrigant, qui chercheroit de nouveau à semer l'épouvante et la consternation dans les cœurs, qui sera frappé du glaive vengeur des loix.

Mais ce n'étoit pas assez, représentans du peuple, que de délivrer la France d'un tyran antropophage, vous deviez de plus rattaché, par le maintien d'un gouvernement vigoureux, toutes les parties ébranlées de la République, il falloit employer des moyens prompts, efficaces afin de protéger l'homme de bien, afin de comprimer le méchant. Vous aviez à diriger vers le port le vaisseau de l'Etat, encore flottant sur une mer agitée. Vous deviez en un mot conduire le françois à la stricte obéissance de la loi, à

(9) C 321, pl. 1350, p.17.